

Dépôt:

**François Bausch**

Groupe parlementaire déi gréng

PL 6334 / 6405 / 6406

Luxembourg, le 26 juin 2012

1

## MOTION

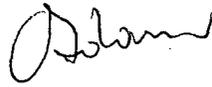
### **Veiller à la transparence de la gouvernance du Mécanisme Européen de Stabilité vis à vis de la Chambre des Député-e-s**

**La Chambre des Député-e-s,**

- considérant le Traité instituant le Mécanisme Européen de Stabilité signé le 2 février 2012 à Bruxelles qui est en voie de ratification au sein des pays membres de l'UE;
- considérant que son Conseil des Gouverneurs doit décider d'un commun accord :
  - o de l'octroi d'un soutien à la stabilité aux pays membres du MES qui ne peuvent plus, ou risquent de ne plus pouvoir, accéder normalement au financement par le marché;
  - o des conditionnalités de politique économique auxquelles sont soumis les pays bénéficiaires du soutien à la stabilité et qui sont établies dans le protocole d'accord de la facilité financière tel que défini à l'article 13 du traité établissant le MES;
  - o du mandat octroyé à la Commission européenne de négocier et de superviser ces conditionnalités de politique économique dont est assortie chaque soutien à la stabilité;
- considérant le déficit démocratique en matière de contrôle parlementaire à exercer par le Parlement européen qui est causé par la nature intergouvernementale de l'approche retenue par les États membres de la zone Euro;
- considérant la résolution du Parlement européen du 23 mars 2011 sur le projet de décision du Conseil européen modifiant l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en vue de la constitution du MES et dans laquelle il est soulignée « *qu'il convient d'associer pleinement chacun des parlements nationaux, conformément à leurs droits en matière de budget et de contrôle, à toutes les étapes, en particulier dans le contexte du semestre européen, afin d'améliorer la transparence, l'appropriation et la responsabilité pour chaque décision prise* »;
- considérant les prérogatives en matière budgétaire de la Chambre des Député-e-s;

**demande au Gouvernement :**

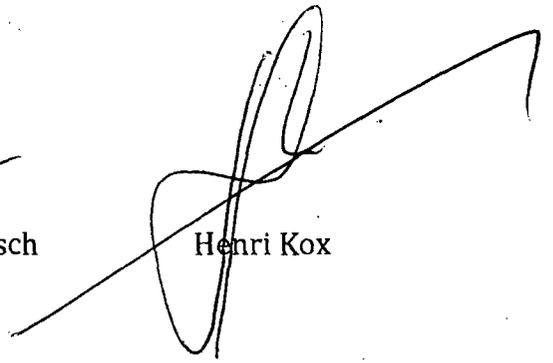
- de se présenter systématiquement devant la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Député-e-s lors de la réunion qui précède la réunion du Conseil des Gouverneurs du Mécanisme Européen de Stabilité afin d'y exposer et de discuter la position qui sera défendue par le Gouverneur luxembourgeois;
- de faire un rapport à la Commission des Finances et du Budget lors de la réunion qui suit celle des Gouverneurs du Mécanisme Européen de Stabilité afin d'y mettre en évidence :
  - o l'impact financier pour le Luxembourg des décisions prises;
  - o les conditionnalités décidées et imposées aux pays bénéficiant d'une assistance financière dans le cadre du MES;
  - o les rapports de suivi réalisés par la Commission.



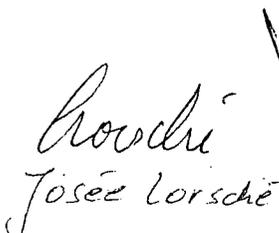
Claude Adam



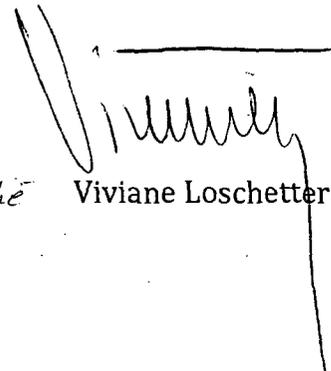
François Bausch



Henri Kox



Josée Lorsche



Viviane Loschetter



Felix Braz



GIRAC